

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Direction du secrétariat corporatif

Montréal, le 10 septembre 2026

OBJET : Demande d'accès à l'information
N/D : 06122.05.0995

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande reçue à nos bureaux le 11 août 2026.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-dessous un tableau contenant les informations visées par les points 1 à 4, 6 et 7 de votre demande.

Rémunération variable	2024-2025	2025-2026
Montant versé	10 660 274 \$	9 681 624 \$
Nombre de personnes visées	2 671	2 702
Non-cadres du secteur casino ¹	4 513 164 \$	4 011 147 \$
Cadres ¹	6 147 110 \$	5 670 477 \$
Montant versé le plus élevé	92 632 \$	81 034 \$
Nombre d'employés au 31 mars ²	5 051	5 192

1. Certains employés peuvent avoir été cadre et non-cadre dans la même année.

2. Incluant 610 cadres au 31 mars 2025 et 607 au 31 mars 2026.

En ce qui concerne le 5^e point, nous ne détenons pas de document contenant les renseignements visés et nous devrions effectuer des calculs et des comparaisons afin d'être en mesure de vous donner accès à de telles informations. Ainsi, au sens des articles 1 et 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous ne pouvons répondre à cet élément de votre demande.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec